

L'An Deux Mille Vingt cinq, le douze novembre à neuf heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale s'est réuni à PLOERMEL en présentiel et en visioconférence sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT, Présidente.

ETAIENT PRESENT(E)S OU REPRESENTE(E)S: Mmes Gaëlle STRICOT (avec le pouvoir de Gérard PILLET), Rozenn GUEGAN (avec le pouvoir de Pascal PUISAY), MM Lionel JOUNEAU (avec le pouvoir de Pascale GILLET), Jacques MIKUSINSKI, Jean GUILLOT (avec le pouvoir de Yves BLEUNVEN), Bernard RYO, Alban MOQUET, Jean-Louis LE MASLE, Didier GUILLOTIN suppléant de Noël PAUL.

ETAIENT PRESENT(E) SANS VOIX DELIBERATIVE : Mme Gwen GUILLERME suppléante de Alban MOQUET, MM Alain de CHABANNES suppléant de Gaëlle STRICOT, Christophe BROHAN suppléant de Jacques MIKUSINSKI.

ETAIENT PRESENT(E)S OU REPRESENTE(E)S EN VISIOCONFERENCE :
Mmes Anne-Marie JEGO (jusqu'à 11 heures), Nadine LE GOFF-CARNEC (avec le pouvoir de Nathalie LE LUHERNE), Sylvie SCULO (jusqu'à 11 heures), Nadine LE BOEDEC, MM Dominique LE NINIVEN (avec le pouvoir de Christine PENHOUET), Pierrick LELIEVRE (avec le pouvoir de Michel JALU), Jean-Michel BONHOMME.

ETAIENT ABSENT(E)S ET EXCUSE(E)S : Mmes Françoise MERRET, Laurence DUMAS suppléante de Pascal PUISAY, Claudine PELTIER, Frédérique GRIFFON suppléante de Nathalie LE LUHERNE, Sylvie MORVANT suppléante de Sylvie SCULO, Anne LE HENANFF, Anne JEHANNO suppléante de Michel JALU, MM Alain LAYEC suppléant de Yves BLEUNVEN, Bernard RIBAUD suppléant de Gérard PILLET, Maurice BRAUD suppléant de Françoise MERRET, Freddy JAHIER, Gérard GICQUEL suppléant de Freddy JAHIER, Daniel MARTIN suppléant de Pascale GILLET, Raymond HOUEIX suppléant de Claudine PELTIER, Philippe LE RAY, René LE MOULLEC suppléant de Philippe LE RAY, Christian FAIVRET suppléant de Christine PENHOUET, Philippe JESTIN, Patrick LE GUENNEC suppléant de Philippe JESTIN, Fabien LE GUERNEVE suppléant de Anne LE HENANFF, Pascal LE LIBOUX, Mohamed AZGAG suppléant de Pascal LE LIBOUX,

ETAIENT EGALEMENT ABSENTS-E-S: M. Gildas LE BRIS Comptable du service de gestion Comptable de VANNES et Madame Nadine de VETTOR, Conseillère aux décideurs locaux, DDFIP 56.

Ont été adoptées les délibérations à caractère réglementaire suivantes :

DELIBERATION N°2025-93 : DIRECTION GENERALE- CHARTE ETHIQUE ET RESPONSABLE DE L'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GENERATIVE

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré, décide d' :

- *Adopter cette charte telle que présentée,*
- *Autoriser la Présidente à signer tout document relatif à cette charte.*

DELIBERATION N°2025- 95 : PÔLE RESSOURCES INTERNES- MODIFICATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 PRESENTEE EN SEANCE LE 30 SEPTEMBRE 2025

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré, décide d' :

- *Adopter la modification telle que proposée.*

DELIBERATION N°2025- 96 : PÔLE RESSOURCES INTERNES- ADOPTION DES TAUX DE COTISATION OBLIGATOIRE ET ADDITIONNELLE 2026

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré, décide de/d' :

- *Maintenir le taux de cotisation obligatoire à 0,80 % pour l'année 2026,*
- *Maintenir le taux de cotisation additionnelle à 0,60 %, au titre de 2026, sous réserve, cette année encore qu'il n'y ait pas de baisse du taux de la cotisation obligatoire,*
- *Établir, sur ces bases, le budget primitif de l'Etablissement pour 2026.*

DELIBERATION N°2025- 97 : PÔLE RESSOURCES INTERNES – PRISE EN CHARGE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026.

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré, décide de/d' :

- *Autoriser la Présidente à mandater des dépenses d'investissement dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026 qui reprendra les crédits correspondants,*
- *De dire que les autres dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT seront également mises en œuvre en ce qui concerne la section de fonctionnement (plafond limité au montant des crédits budgétés à l'exercice précédent soit le budget primitif 2025) et les dépenses afférentes au remboursement du capital des annuités de la dette venant à échéance avant l'adoption du budget 2026.*

DELIBERATION N°2025- 98 : PÔLE RESSOURCES INTERNES – MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE – EVOLUTION TARIFAIRE

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré, décide de/d' :

- *Approuver la révision des tarifs d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive telle que présentée;*
- *Décider de leur application à compter du 1er janvier 2026 ;*
- *Autoriser la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.*

DELIBERATION N°2025-99 : PÔLE RESSOURCES INTERNES – ACTUALISATION DE LA GRILLE TARIFAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré, décide de/d' :

- *Maintenir en 2026 les tarifs appliqués en 2025 rappelés ci-dessus, à l'exception des tarifs d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive conformément à la présentation qui a été faite lors du bordereau précédent,*
- *Décider de leur application à compter du 1er janvier 2026 ;*
- *Autoriser la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.*

DELIBERATION 2025-101 : PÔLE RESSOURCES INTERNES – ADOPTION D'UN NOUVEL OUTIL DE COMPTABILITE ANALYTIQUE

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré, décide de/d' :

- *Réaffirmer le principe d'une comptabilité analytique déployé dans le cadre de la gestion financière de l'établissement,*
- *Abandonner l'outil de comptabilité analytique déployé à ce jour et développé par la société NOE France (outil ICLIC),*
- *Adopter les modalités prévues par l'outil de comptabilité analytique du GIP informatique des centres de gestion,*
- *Personnaliser la segmentation analytique telle que présentée (en annexe) considérant que cette personnalisation pourra être évolutive. Une étude flash est prévue début 2026 avec des données partielles de 2025 afin d'en évaluer la pertinence.*
- *Déployer ce nouvel outil de comptabilité analytique à compter de 2025 au titre de la préparation budgétaire 2026,*
- *Dire que les crédits annuels sont inscrits au titre du budget primitif 2025 à hauteur de 9 500 €,*
- *Autoriser la Présidente à signer tous les documents y afférents.*

DELIBERATION N°2025-102 : PÔLE RESSOURCES INTERNES – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CNAS AU TITRE DE L'ANNEE 2026

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré, décide de/d' :

- *Approuver la convention de partenariat telle que présentée;*
- *Autoriser la Présidente à signer ladite convention et les documents y afférents ;*
- *Prévoir les crédits en recettes à hauteur de 1 200 € au budget primitif 2026.*

DELIBERATION N°2025-103 : PÔLE RESSOURCES INTERNES – RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE A TEMPS COMPLET AU SEIN DU PÔLE JURIDIQUE ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Un membre du Conseil d'Administration s'abstient sur le vote de cette délibération.

Sur proposition de la Présidente, les autres membres du Conseil d'Administration, présents et représentés et après en avoir délibéré, décident de/d' :

- *Créer un poste d'attaché territorial, à temps complet, au pôle juridique, à compter du 1^{er} janvier 2026.*
- *Approuver l'actualisation du tableau des effectifs du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale du Morbihan, modifié en conséquence à la même date.*
- *Attribuer le régime indemnitaire en vigueur.*
- *Inscrire au budget les crédits nécessaires.*

DELIBERATION N°2025-104 : PÔLE PARCOURS PROFESSIONNELS – PROGRAMMATION 2026-2027 DES CONCOURS ET EXAMENTS PROFESSIONNELS DANS L'INTERREGION GRAND OUEST

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré, décide de/d' :

- *Adopter le calendrier prévisionnel Grand Ouest des concours et examens professionnels pour les années 2026 et 2027,*
- *Et de prévoir les crédits nécessaires à l'organisation de ces opérations au budget primitif 2026.*

DELIBERATION N°2025-105 : PÔLE ATTRACTIVITE TRANSITIONS ET TRANSFORMATIONS RH – PARTENARIAT EXPERIMENTAL FRANCE TRAVAIL – CDG BRETONS POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DE DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE VIA L'INTERIM DES CDG BRETONS

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré, décide de/d' :

- *Autoriser la Présidente à signer la convention de partenariat telle que présentée et les documents afférents*